

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance 27 mai 2020
(Convocation du 20/05/2020)

SG/VCH

Présents : CHABREYROU Véronique, BARBUT Martine, DESCAT Sylvain, BRUNE Gisèle, PACK Gérard, EYTIER Christophe, LAVAUD Sylvie, THORAVAL Alain, REYNAUD Emilie, MERCIER Grégory, CHABREYRON Chantal, KOWALSKI Albert, BUCKENHAM Brigitte, PUGET Gaël, DELAMARRE-SOULAS Céline, COWEZ Olivier, PAILLET-Gaillard Laurence, SAILLARD Fabien, DOUBLET Magali.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Olivier COWEZ

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30

2020-15 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION DU MAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Véronique CHABREYROU, maire sortante, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Mesdames et Messieurs CHABREYROU Véronique, DESCAT Sylvain, BERBUT Martine, PACK Gérard, BRUNE Gisèle, EYTIER Christophe, LAVAUD Sylvie, THORAVAL Alain, REYNAUD Emilie, MERCIER Grégory, CHABREYRON Chantal, KOWALSKI Albert, BUCKENHAM Brigitte, PUGET Gaël, DELAMARRE-SOULAS Céline, COWEZ Olivier, PAILLET-GAILLARD Laurence, SAILLARD Fabien, DOUBLET Magali

dans leurs fonctions

Monsieur Olivier COWEZ a été désigné secrétaire par le Conseil Municipal.

Monsieur PACK Gérard, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, à dénombrer 19 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 212-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du Maire :

Premier Tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

-	nombre de bulletins :	19
-	bulletins blancs ou nuls :	00
-	suffrages exprimés :	19
-	majorité absolue :	10

Ont obtenu :

- Madame Véronique CHABREYROU : 19 voix

Madame Véronique CHABREYROU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installée.

Madame Véronique CHABREYROU a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2020-16 : CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Madame Véronique CHABREYROU, le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de 4 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à 4 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

2020-17 : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Madame le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Sur chaque liste l'écart entre le nombre de candidat du même sexe ne peut être supérieur à un, sans qu'il y ait obligation d'alternance de candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à une troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L 2122-4 et L 2122-7-2 du CGCT).

Une seule liste a été proposée :

Mme BARBUT Martine	1 ^{er} Adjoint
Mr DESCAT Sylvain	2 ^{ème} Adjoint
Mme BRUNE Gisèle	3 ^{ème} Adjoint
Mr PACK Gérard	4 ^{ème} Adjoint

Résultats du 1^{er} Tour

Nombre de votant :	19
Nombre de suffrages déclarés nuls	00
Nombre de suffrage déclarés blancs	01
Nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par :

➤ **Mme BARBUT Martine**

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

Ils ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

La séance est levée à 20h00